

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

15 SEPTEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Cremasco à M. Desquesnes,
Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur la manifestation à Liège pour dénoncer une urbanisation excessive
et appeler à la protection des espaces verts**

par

Mme Cremasco et M. Hazée

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la manifestation à Liège pour dénoncer une urbanisation excessive et appeler à la protection des espaces verts

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la manifestation à Liège pour dénoncer une urbanisation excessive et appeler à la protection des espaces verts ;

- A. Considérant le principe de précaution défini par la Commission européenne depuis 2001 ;
- B. Considérant le « Diagnostic de vulnérabilités pour augmenter la résilience wallonne face aux changements climatiques » initié dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ;
- C. Considérant le bilan humain et matériel des inondations de juillet 2021 ;
- D. Considérant le bilan humain et matériel des épisodes caniculaires enregistrés durant l'été 2026 ;
- E. Considérant la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques adoptée par le Gouvernement wallon le 27 août 2026 ;
- F. Considérant le nombre de projets immobiliers engagés qui, s'il sont réalisés, rendront irréaliste l'atteinte des objectifs d'adaptation aux échéances de 2030, 2040 et 2060 que le Gouvernement wallon s'est fixés dans la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques ;

- G. Considérant les objectifs de lutte contre l'étalement urbain repris dans le Schéma de développement du territoire régional (SDT) et dans le Code du Développement territorial (CoDT).

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. d'apporter une réponse politique concrète aux demandes citoyennes qui visent la protection des terres contre l'urbanisation ;
- 2. de proposer des actions concrètes de mise en oeuvre rapide des cinq premiers objectifs de la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques en rendant inconstructibles et non imperméabilisables les terrains jouant un rôle dans la lutte contre les inondations et la sécheresses ;
- 3. de proposer des mesures concrètes pour adapter la production de logements en Wallonie aux perspectives démographiques annoncées par le Bureau fédéral du Plan et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) en mettant en oeuvre une approche supracommunale solidaire.

V. CREMASCO

S. HAZÉE